

Assemblée générale annuelle
École Champlain
Jeudi 10 septembre 2026 à 18 h 30
Au gymnase de l'école

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance et mot de bienvenue
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Nomination d'un président ou d'une présidente d'assemblée
- 4- Nomination d'un secrétaire d'assemblée
- 5- Adoption du procès-verbal de l'AGA du 11 septembre 2025
- 6- Présentation du rapport annuel du conseil d'établissement pour 2025-2026
- 7- Présentation des postes à combler cette année : deux postes de représentant au conseil d'établissement, deux substituts et un représentant au comité de parents.
- 8- Adoption des règles d'élection
- 9- Nomination d'un président d'élection
- 10- Nomination de deux scrutateurs
- 11- Élection des représentants des parents au conseil d'établissement (2 postes)
- 12- Élection des parents substituts au conseil d'établissement (maximum 2 représentants)
- 13- Élection d'un représentant et de son substitut au comité de parents du CSSRS
- 14- Présentation de ce qu'est un OPP (organisme de participation des parents) et décision quant à sa formation
- 15- Période de questions
- 16- Levée de l'assemblée

*** L'assemblée annuelle de la Fondation de l'école Champlain aura lieu immédiatement après l'assemblée générale annuelle des parents de l'école.**

- ❖ Merci de prendre connaissance de tous les documents avant la rencontre, car nous n'en ferons pas la lecture.